

## PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Macamic tenue le 19 août 2019, à 19 heures, à l'hôtel de ville de Macamic, à laquelle étaient présents la mairesse, Lina Lafrenière, les conseillères et le conseiller suivants : Laurie Soulard, Suzie Domingue et Ghislain Brunet.

Était également présents le directeur général et secrétaire-trésorier, Eric Fournier et le directeur des travaux publics, Mathieu Séguin.

Absences motivées : Manon Morin, Patrick Morin et Mathieu Bellerive.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse Lina Lafrenière ouvre la séance à 19 heures.

2019-08-166

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par la mairesse Lina Lafrenière.

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Soumissions pour fourniture et installation de galerie, escaliers et rampe d'accès et nouvelle salle de bain au Centre Joachim-Tremblay;
4. Nomination au poste de superviseur en traitement des eaux;
5. Période de questions des citoyens
6. Levée de la séance

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2019-08-167

### 3. SOUMISSION POUR FOURNITURE ET INSTALLATION DE GALERIE, ESCALIERS ET RAMPE D'ACCÈS ET NOUVELLE SALLE DE BAIN AU CENTRE JOACHIM-TREMBLAY

ATTENDU QUE la Ville de Macamic a procédé à un appel d'offres publiques pour la fourniture et l'installation de galerie, escaliers et rampe d'accès et nouvelle salle de bain au Centre Joachim-Tremblay;

ATTENDU QUE la Ville de Macamic a reçu les soumissions ci-dessous :

- |                             |                          |
|-----------------------------|--------------------------|
| • GREPCO                    | 98 245,73 \$ plus taxes  |
| • Location Dumco            | 97 000,00 \$ plus taxes  |
| • Const. G. Proulx & Frères | 210 000,00 \$ plus taxes |
| • Const. Sylvain Rouleau    | 165 487,07 \$ plus taxes |

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La Ville de Macamic retienne la soumission de Location Dumco au montant de 97 000 \$ plus taxes pour la fourniture et l'installation de galerie, escaliers et rampe d'accès et une nouvelle salle de bain au Centre Joachim-Tremblay.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2019-08-168

**4. NOMINATION AU POSTE DE SUPERVISEUR EN TRAITEMENT DES EAUX**

ATTENDU QUE la Ville de Macamic souhaite pourvoir un poste de cadre régulier à temps plein de superviseur en traitement des eaux afin d'assurer l'opération des usines de filtration et de traitement des eaux usées de la Ville de Macamic;

ATTENDU QUE la Ville de Macamic souhaite conclure des ententes de partenariat avec les municipalités avoisinantes afin d'assurer la réalisation ou la supervision d'activités requérant une certification en traitement des eaux;

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Monsieur Annick Goulet soit nommé, en date du 26 août 2019, au poste de superviseur en traitement des eaux de la Ville de Macamic selon les conditions de travail convenues avec le directeur général;

QUE : Monsieur Éric Fournier, directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la ville de Macamic tous les documents reliés à son embauche et l'entente relative à ses conditions de travail et de rémunération.

QUE : Ce poste est soumis à deux (2) périodes de probation de six (6) mois.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

2019-08-169

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Laurie Soulard et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 19 h 20.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Lina Lafrenière  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Eric Fournier  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Lina Lafrenière, mairesse de la Ville de Macamic, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Lina Lafrenière  
Mairesse